

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

8ème RALLYE NATIONAL DES VINS DE VOUVRAY 30 & 31 JUILLET ET 1 AOÛT 2021



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8^{ème} Rallye National des Vins de Vouvray 30 - 31 juillet & 1 août 2021

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation FFSA
Ouverture des engagements :	Dès obtention du permis d'organisation FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 19 juillet 2021 à minuit
Distribution du Road-Book :	24 et 25 juillet 2021 de 9h00 à 19h30 Vendredi 30 juillet 2021 de 9h00 à 19h30 <u>Accueil Super U Vernou sur Brenne</u>
Dates et heures des reconnaissances :	24 et 25 juillet 2021 de 8h00 à 20h00 Vendredi 30 juillet 2021 de 8h00 à 20h00 Limitées à 3 passages
Vérifications administratives :	Vendredi 30 juillet de 16h00 à 21h00 Salle des Fêtes de Vernou <u>Sur dérogation uniquement-→</u> Samedi 31 juillet de 7h15 à 8h15 Stade de Foot de Vernou
Vérifications techniques :	Vendredi 30 juillet de 16h15 à 21h15 Place de l'Église de Vernou <u>Sur dérogation uniquement-→</u> Samedi 31 juillet de 7h30 à 8h30 Stade de Foot de Vernou
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 30 juillet 2021 à 16h00 Stade de Foot de Vernou
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 30 juillet 2021 à 18h00 Salle des Fêtes de Vernou
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 31 juillet 2021 à 9h30 Salle des Fêtes et Stade de Vernou
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 31 juillet 2021 à 9h30 Salle des Fêtes et Stade de Vernou
Briefing des pilotes :	Par écrit aux vérifications administratives
Départ de la 1 ^{ère} section :	Samedi 31 juillet 2021 à 10h20, Stade de Vernou
Arrivée de la 1 ^{ère} section :	Samedi 31 juillet 2021 à 11h43, Stade de Vernou
Publication des résultats partiels après ES 1 et ordre et heure de départ 2 ^{ème} section:	Samedi 31 juillet 2021 à 13h03, Stade de Vernou
Départ 2 ^{ème} section :	Samedi 31 juillet 2021 à 13h03, Stade de Vernou
Arrivée du Rallye 1 ^{ère} Voiture :	Samedi 31 juillet 2021 à 22h29 Au Parc Fermé Stade de Vernou
Vérification finale :	Samedi 31 juillet 2021 Garage Lavalette 15 Rue Anatole France Taux horaire de la main d'œuvre :60€ TTC
Publication des résultats du rallye :	Samedi 31 juillet 2021, 30 min maxi après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au tableau d'affichage officiel
Remise des prix :	Samedi 31 juillet 2021, Sur podium au Stade, dès l'affichage des résultats provisoires.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise les 30-31 juillet 1 août 2021, le 8^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS DE VOUVRAY en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire sous le numéro **016/2021** du **11/06/2020**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro _____ du _____.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation

Président : Anthony Dubray

Membre de l'écurie Val de Brenne Compétition

Secrétariat du Rallye :

Anthony DUBRAY 32 rue de la Bataillerie
37210 Vernou sur Brenne

☎ : 06 40 93 71 61

✉ : valdebrennecompedition@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle des Fêtes du 30 juillet 2021 à 12h00 au 1 août 2021 à 2h00.

N° de téléphone M. DESMOULINS Roger : 06 08 33 86 27.

Organisateur technique

Anthony Dubray 32 rue de la Bataillerie 37210 Vernou sur Brenne

☎ : 06 40 93 71 61

1.1P OFFICIELS

Président du Collège	M. Patrick BOULBEN	Licence 6562	15-04
Commissaires Sportifs	Mme Chantal BOULBEN	Licence 6530	15-04
	M. Jean-Jacques PECHON	Licence 2527	12-01
Directeur de Course PC	M. Roger DESMOULINS	Licence 4799	11-10
Directeur de Course Adjoint PC	M. Jean-Luc PAGE	Licence 4727	15-07
Directeur de Course Adjoint PC	M. Jean-Christophe PERRIER	Licence 4884	15-07
Directeur de Course ES1-3-5-7-8	M. Jacques COURTIN	Licence 6233	15-04
Directeur de Course Adjoint ES	M. Sophie GARDIA	Licence 54158	15-04
Directeur de Course ES 2-4-6	M. Michel POTHEAU	Licence 115790	04-14
Directeur de Course Adjoint ES	Mme Marie-Joëlle POTHEAU	Licence 115791	04-14
Chronométrateur :	M. Cyril VALLEE	Licence 123878	12-01
	M. Bernard RUBAULT	Licence 220582	10-04
	M. Loïc GAGNEUX	Licence 15785	15-07
	Mme Colette DESMOULINS	Licence 48038	11-10
Commissaire Technique Responsable	M. Claude JOUANNEAU	Licence 58137	12-01
Commissaires Techniques :	M. Romain THIPHAINE	Licence 155300	12-01
	M. Lionel PINAULT	Licence 171422	12-01
	M. Daniel LEFORT	Licence 6085	12-01
Chargés des relations concurrents + Réfèrent COVID	M. Remy DUMOND	Licence 3808	15-11
	M. Patrick CERISIER	Licence 189022	12-01
Véhicule Tricolore :	M. Alain AUBERT	Licence 4287	15-11
Véhicule Damier :	M. Jean-Marc SEGOUIN	Licence 3352	15-11
Médecins	Docteur Paul LECOINTE Docteur Arnaud JEAGLE		
Véhicule 000	M. Mikaël RAGUENEAU	Licence 44935	12-01
Véhicule 00	M. Thibaut DENIS	Licence 243571	15-07
Informatique	M. Mathieu BONNAUD	Licence 41131	11-01
Chargé des Commissaires de route :	M. François CHAUVEAU	Licence 238029	15-07
Chargé des relations avec la presse :	M. Anthony DUBRAY	Licence 189790	15-07

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye des Vins de Vouvray compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes FFSA 2020 Coef.3
- Championnat des rallyes de l'Automobile Club de l'Ouest
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire coef 2
- Championnat de l'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3P VERIFICATIONS

Vérifications Administratives : Vendredi 30 juillet 2021 de 16h00 à 21h00
Salle des Fêtes de Vernou

Sur dérogation uniquement-→ Samedi 31 juillet 2021 de 7h15 à 8h15
Stade de Foot de Vernou

Vérifications Techniques : Vendredi 30 juillet 2021 de 16h15 à 21h15
Sur la Place de l'Eglise à Vernou sur Brenne

Sur dérogation uniquement-→ Samedi 31 juillet 2021 de 7h30 à 8h30
Stade de Foot de Vernou

Vérifications Finales : Garage Lavalette 15 Rue Anatole France 37210 Vernou sur Brenne
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye National des Vins de Vouvray devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :
Lundi 19 juillet 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies du permis de conduire (recto/verso) et des licences de l'équipage ainsi que du **chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION (chez Jonathan DUBRAY)

5 Rue de L'officialité – 37210 Vernou sur Brenne

Mail : valdebrennecompetition@orange.fr - Tel :06.74.34.41.69

Merci d'envoyer votre engagement par mail avant de l'envoyer par courrier.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 430 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

Remise de 30 € par équipage venant de + de 200 kms

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P ORDRE DE DÉPART

3.3.1P Le départ sera donné dans l'ordre des numéros, le plus petit partant en tête lors de la 1^{ère} section et dans l'ordre du scratch de l'es1 de 1^{ère} section, **hors pénalités**, pour les sections 2-3-4-5.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P PNEUMATIQUE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera obligatoire le 31 juillet 2021 sur le parc d'assistance derrière le Super U à Vernou sur Brenne.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P PUBLICITE La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le Rallye des Vins de Vouvray représente un parcours de 151.350 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.300 km

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 « Vaugondy – Le Ponceau » : 7.900 km à faire 3 fois
- ES 2-4-6 « Les Closeaux – La Folie » : 12.400 km à faire 3 fois
- ES 7-8 « La Vouvrillonne » : 21.700 km à faire 2 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois**.

6.2.6P LES RECONNAISSANCES AURONT LIEU LE (Limitées à 3 passages)

- Samedi 24 juillet 2021 de 8 h 00 à 20 h 00
- Dimanche 25 juillet 2021 de 8 h 00 à 20 h 00
- Vendredi 30 juillet 2021 de 8 h 00 à 20 h 00

6.3P CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche, orange ou chasuble orange.
- Chef de poste : Combinaison blanche, orange ou chasuble orange.

7.3P CONTROLE DE PASSAGE (CP)- CONTRÔLE HORAIRE (CH)- MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le samedi 31 Juillet 2021 sur le podium au stade de foot dès l'affichage des résultats provisoires.

En raison du contexte de cette année et du nombre réduit de partenaires, il n'y aura pas de remise des prix en numéraire. Des coupes et des Lots seront attribués aux 3 premiers du scratch et de classe.

Les classes suivantes seront regroupés :

- R5 et R4 FIA - A7S et A7K - R3 C,T et D - R2 B,C et J - R1 A et B - A5 et A5K - N2 et N2S

Deux engagements seront offerts pour l'édition 2022 :

1^{er} à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné.

2^{ème} à un concurrent tiré au sort parmi les classés.

Le tirage se fera le jour du rallye et sera annoncer à la remise des prix.

REMARQUES :

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.